

**Décret n° 99 - 273 du 31 décembre 1999
portant nomination des membres du conseil
d'administration de la société nationale de recherche
et d'exploitation pétrolières, Hydro-Congo.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;
Vu le décret n° 99 - 272 du 31 décembre 1999 déterminant l'organe
d'administration et de gestion des entreprises à privatiser ;
Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du
Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

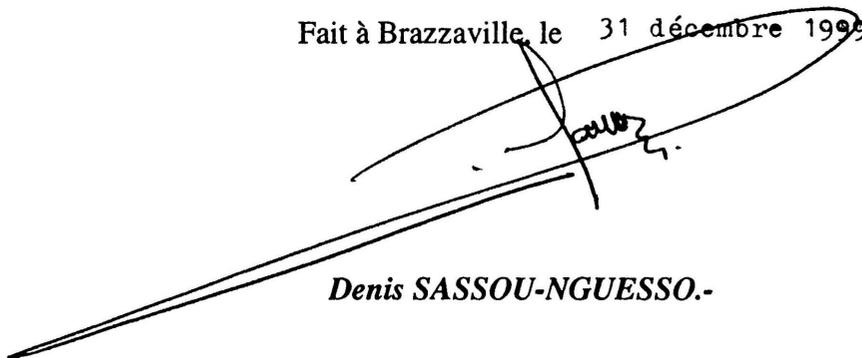
Article premier.- Sont nommés membres du conseil d'administration de la société nationale
de recherche et d'exploitation pétrolières, Hydro-Congo :

Président : M. Jean-Baptiste TATI LOUTARD.
Administrateur délégué : M. André OBAMI- ITOU.
Membres :

M. Bruno Jean Richard ITOUA ;
M. Clément MIERASSA ;
M. Charles Alain OBANGA ;
M. Valentin PANGO ;
M. Ludovic ATTYPO.

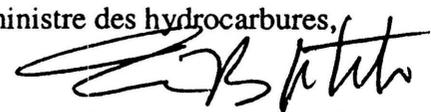
Article 2.- Le présent décret sera inséré au Journal Officiel .-

Fait à Brazzaville, le 31 décembre 1999


Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre des hydrocarbures,


Jean- Baptiste TATI LOUTARD.-